



Grand-Duché de Luxembourg

Commune de  
**FISCHBACH**

# AVIS au PUBLIC

## Établissements classés (classe 3)

Conformément à l'article 9.2 alinéa 2 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public qu'une demande, dont les détails ci-dessous a été introduite :

Ministre(s) en charge :	Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable
Administration(s) concernée(s)	Administration de l'environnement
N° du dossier :	3/22/0622
Demandeur :	Post Technologies L-1235 Luxembourg, rue Emile Bian n°2
Maître d'œuvre/Exploitant:	Post Technologies L-1235 Luxembourg
Objet :	Cessation d'activités d'un site d'installations radioélectriques
Emplacement de l'objet :	Commune de Fischbach section A de Fischbach, n. cad. 50/1404, L-7430 Fischbach, rue de l'Eglise n°1

La demande et les plans détaillés afférents sont déposés à l'inspection du public au secrétariat communal pendant 15 jours, soit du 20 janvier au 3 février 2023 incl.

Fischbach, le 19 janvier 2023

Viviane Heuskin  
*secrétaire communal*

Précèdent les signatures de



Fränk Daems  
*bourgmestre*